

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3714>



Comité Technique Paritaire Départemental du 4 octobre
2010

Quelques échos des débats

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -



Publication date: lundi 4 octobre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



En réponse aux interventions des organisations syndicales, l'Inspecteur d'académie admet qu'il y a « des choses à changer » concernant la réforme du recrutement des enseignants. Il reconnaît la lourdeur d'un service complet d'enseignement pour les stagiaires. Il avait, dit-il, attiré l'attention du rectorat sur la difficulté de trouver un tuteur pour chaque stagiaire. (A cette heure, il semble que le rectorat ait envoyé des lettres d'injonction à 5 collègues sur l'académie pour vaincre les dernières résistances.)

Face aux inquiétudes que nous avons relayées concernant le livret de compétences, l'Inspecteur d'académie se déclare optimiste, et sans nier les profondes transformations du métier qu'il implique, se dit persuadé de la capacité des enseignants à mettre en œuvre ce dispositif... Le socle commun, rappelle-t-il, fait partie de la loi d'orientation de 2005. (En sous-entendant que les enseignants ont donc eu cinq années pour se pencher sur le problème et le résoudre, il omet de préciser que même le député Jacques Gasparrin, ardent défenseur du socle et du livret de compétences, a signalé dans un rapport paru l'année dernière que l'institution, à tous les niveaux (ministère, rectorats, services d'inspection), n'avait rien mis en place qui permette aux enseignants de s'approprier cette nouvelle démarche impliquant pourtant de profondes modifications pédagogiques.)

Le nombre d'HSA a diminué par rapport à ce que le rectorat avait prévu initialement et la dotation initiale a été abondée de 74 heures-postes. Les collèges du département disposent de 110h de plus que l'an dernier, soit 6 équivalents temps pleins, pour 253 élèves de plus... Rien de mirobolant, donc, avec un rapport heure/élève (H/E, c'est-à-dire la base de calcul officielle pour les dotations) de 0,43...pour les autres élèves c'est depuis plusieurs années de l'ordre de 1,26...



Le SNES-FSU est en désaccord avec l'affirmation des services de l'Inspection Académique qui annoncent un solde nul entre créations et suppressions de postes sur le département. Le SNES compte trois postes de moins qu'à la rentrée 2009. L'IA fait entrer dans la colonne « création » des « postes » réservés aux stagiaires, alors que « poste », dans le vocabulaire administratif, se réfère à « titulaire ». Le SNES s'étonne de voir naître ce « nouveau concept » et attend des éclaircissements, auxquels ne s'est pas risqué l'Inspecteur d'académie en personne. Nos collègues du primaire ont saisi l'occasion au vol pour demander que, dans ce cas, les 46 stagiaires du premier degré ne soient pas comptés comme « en surnombre », mais comme des postes, comme dans le second degré... Etrangement, l'administration n'a pas donné suite...

Enfin, l'Etat demandant la réduction du nombre de contrats aidés (de 52 200 à 39 000 au plan national), 399 ne seront pas renouvelés sur l'académie, dont 69 en Saône-et-Loire. Ainsi, les « médiateurs » disparaîtront, sans qu'ait été fait aucun bilan réel de l'impact des missions qui leur étaient confiées (assiduité/ponctualité) dans certains collèges (au grand regret, semble-t-il, des chefs des établissements concernés). Nous n'avons pour l'instant aucun chiffre concernant les EVS et AVS pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Au cours du CTPD, le risque de voir des postes d'adjoint disparaître dans les collèges de catégorie 2 (moins de 700 élèves) est confirmé. Affaire à suivre, donc.

Les représentants des personnels au CTPD se sont prononcés à l'unanimité contre les conditions de la rentrée dans les collèges de notre département.



Fédération Syndicale Unitaire